

CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE (Clermont-Ferrand et Puy-de-Dôme)

 1 jour / 7h

 Dirigeant PME / PMI
DRH / DAF / RRH / ARH
Toute personne assurant la gestion du personnel

 animée par Sandrine BACIGALUPI, juriste en droit social

 Supports documentaires, cas pratiques, attestation de stage

 **Prix adhérent UIMM Auvergne : 450€ HT**
Prix non adhérent : 900€ HT

Dates, informations et inscriptions : Joëlle Maubert-Plagne - 04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org

>> OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance globale de la convention collective du travail de la métallurgie de « Centre et Sud Auvergne »
- Faire le tri entre les dispositions opérantes et les dispositions obsolètes
- Connaître les obligations conventionnelles territoriales pesant sur les entreprises en particulier les obligations financières (salaires minimaux, primes d'ancienneté...) notamment pour en faire un élément d'attractivité

>> PROGRAMME

Introduction

- Structure de la convention (dispositions générales, avenant mensuel et annexes)
- Caractère impératif de la convention
- Articulation avec les dispositions légales et réglementaires, le disposition conventionnel de branche et les normes existantes dans l'entreprise (accord, usage, décision unilatérale...)

Dispositions conventionnelles relatives à la formation du contrat de travail

- Formalités d'embauche,
- Période d'essai / essai professionnel
- Classification
- Clauses spécifiques (clause de non-concurrence et clause d'invention)

Dispositions conventionnelles relatives à l'exécution du contrat de travail

- Garanties de rémunération (TEG, SMH)
- Primes et indemnités (primes d'ancienneté, indemnité d'emploi, indemnité de panier, indemnité de transport, prime de départ en congé)
- Majorations de salaire (heures supplémentaires, travail de nuit et jours fériés)
- Promotion / Mutation
- Temps de déplacement
- Suspension du contrat de travail (pauses, congés payés, congé de maternité, maladie-accident AT/MP, congé d'allaitement, congés pour enfant gravement malade, congés pour évènement de famille, service national)
- Garanties de fin de carrière des ouvriers

Dispositions conventionnelles relatives à la rupture du contrat : préavis, indemnité de licenciement, rupture conventionnelle, indemnité de départ et mise à la retraite.



Une formation pratique sur la convention collective animée par les professionnels qui la négocient
Un échange d'expérience entre les professionnels de la branche
Un « service après-vente » illimité dans le temps dans le cadre de l'adhésion à l'UIMM Auvergne